COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 3 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le 3 février à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué le 25 janvier deux mil vingt et un, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc SCHALLER, maire.

Etaient présents : M. Frédéric GUEGUEN - M. Luc SCHALLER – M. Jérémy ELLEVIN – M. Romain CAMUSET – M. Damien HURE - Mme Carole BREDECHE – M. David GRAILLOT Mme Isabelle BOUDVILLAIN.

Absentes: Mme Florence BRAUX –

Mme Maud HENRY, secrétaire de mairie assistait à la séance.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BOUDVILLAIN

Monsieur le maire demande une modification de l'ordre du jour en point 5 et 6 :

- Motion de défense des urgences et des secours, refusant la suppression du « centre 15 » du SAMU de l'Yonne
- SDEY Rénovation globale éclairage illumination église Modifications acceptées à l'unanimité.

1er point l'ordre du jour : Approbation du compte rendu du 07/10/2020

Le compte rendu du 7 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2éme point de l'ordre du jour : Emprunt : propositions et choix de la banque

Suite à la demande d'emprunt d'un montant de 90 000.00€ faite pour les travaux incendie auprès de trois banques, deux ont répondu :

- Crédit agricole
- Banque populaire

Après lecture des propositions, et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de choisir la durée de 10 ans avec un taux fixe à échéance constante.
- Décide de retenir la proposition du crédit agricole au taux 0.44%. -
- Décide de choisir les remboursements trimestriels échéance 2301.10€
- Accepte les frais de dossier présentés (150.00€)
- Mandate monsieur le maire pour toutes signatures concernant ce dossier.

3éme point de l'ordre du jour : Point sur les travaux

Les travaux d'enfouissement électrique sont terminés. Monsieur le maire fait part du courrier envoyé par Mme BEZEMER et concernant l'emplacement du coffret à l'angle de la rue du tôt.

Page 1 20/05/2021

Une coupure de courant est prévue le 9 février 2021 pour le branchement des particuliers concernés par l'enfouissement électrique.

- Les travaux de remplacement des lampes actuelles de l'éclairage public par des leds ont commencés ce jour.
- Réserves incendie : la signature pour l'acquisition des deux terrains nécessaire à l'implantation de deux citernes a été faite le 21 janvier 2021 chez Maître TOPIN à Maligny.

4éme point de l'ordre du jour : budget 2021 : réflexion travaux

Pour la préparation du budget 2021, une réflexion est faite sur les travaux qui pourront être réaliser :

- 1. Toiture de la grange communale
- 2. Achat de 2 Tables pique-nique (place du Gué et aire de picnic place du souillat)
- 3. Réfection des chemins avec l'utilisation des cailloux que nous avons gardés suite aux travaux d'enfouissement électrique.
- 4. Possibilité de plantation d'arbres le long du parking de l'église.
- 5. Planification de l'enfouissement électrique de la rue de Vaucharmes

Les devis nécessaires vont être demandés à plusieurs entreprises.

5éme point de l'ordre du jour : Motion de défense des urgences et des secours, refusant la suppression du « centre 15 » du SAMU de l'Yonne

Monsieur le maire fait lecture du courrier de la motion de défense des urgences et des secours, refusant la suppression du centre 15 du SAMU de l'Yonne et plaidant pour la création d'un centre départemental unique de réception et régulation des appels d'urgence et de secours. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de :

- **SOUTENIR** le Collectif départemental de défense des urgences et des secours de l'Yonne ;
- **REFUSER** la suppression du « centre 15 » actuellement localisé au centre hospitalier d'Auxerre et son transfert à Dijon ;
- DEMANDER au Président de la République, au Premier ministre, au ministre des solidarités et de la santé, ainsi qu'à l'agence régionale de santé de Bourgogne Franche Comté, de faire enfin confiance aux acteurs de terrain, en leur donnant la liberté de créer, au service des habitants de l'Yonne, un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours ;
- **SOUTENIR** la création d'un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours, qui recevrait et régulerait tous les appels adressés aux numéros des appels d'urgence et de secours (15 / 18 / ...), et qui se substituerait alors, dans notre département de l'Yonne, au numéro d'aide médicale urgente, au numéro de permanence des soins ainsi qu'au numéro dédié aux secours ;

66me point de l'ordre du jour : SDEY - Rénovation globale éclairage illumination église

Un devis pour la rénovation globale de l'éclairage extérieure de l'église avec télégestion a été réalisé par le SDEY, celui-ci s'élève à :

Montant HT = 24 169.69€ Montant TTC = 29 003.63€

Subvention SDEY 70% = 16 918.78€

TVA = 4 833.94€ (récupéré par le SDEY)

MONTANT TOTAL A CHARGE DE LA COMMUNE = 7 250.91€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis présenté
- Accepte la convention financière présentée.
- Mandate monsieur le maire pour toutes signatures concernant ce dossier

7éme point de l'ordre du jour : affaires diverses

- Monsieur le maire présente le questionnaire de mobilité envoyé par la 3 CVT
- Le contrôle des jeux de la place souillat a été réalisé en fin d'année par VERITECH. Le rapport est bon, il est seulement demandé de remettre un panneau de signalisation sur l'âge des utilisateurs et le numéro à contacter en cas d'urgence.
- Les poubelles jaunes ont été livrées mardi 2 février. La distribution à la population est prévue le samedi 6 mars 2021. Le premier ramassage est prévu à compter du lundi 22 mars 2021.
- Monsieur le maire informe suite au courrier reçu de Domanys, que la maison rue Vaucharmes va être vendue.
- ➤ Concernant le départ en retraite de la secrétaire prévu au 1^{er} mai 2021, les communes de Prehy et Venouse ont émis, auprès de la communauté de communes, le souhait de mutualiser leur poste de secrétariat de Mairie. La 3CVT a voté favorablement cette demande. Afin de faciliter la gestion statutaire et la paye de l'agent à recruter. La 3CVT réalisera l'embauche de l'agent et refacturera les dépenses aux communes au prorata du temps dédié dans chacune d'elles.

Le maire Marc SCHALLER Le secrétaire de séance Isabelle BOUDVILLAIN